

Procès-verbal n° 25

de la séance du Conseil communal de Bex du mercredi 15 décembre 2021 à 19h00 à la Grande Salle de Bex

Présidence : M. Baptiste Guérin

Excusés : Mmes et M. Sylvie Delalande Derrac, Anna Russo, Yves Cosandey

Absente : Mme Lisa Pontiggia

1. Appel

Avec 51 membres présents, le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

Après avoir souhaité la bienvenue à la Municipalité, aux conseillers et conseillères ainsi qu'à la presse et au public, M. le Président rappelle les règles sanitaires en vigueur. Il apporte quelques modifications à l'ordre du jour. Ces modifications sont acceptées à l'unanimité et l'ordre du jour s'établit donc comme suit :

1. *Appel*

2. *Communications du Président*

3. *Présentation du système de vote électronique SunVote pour conseil communal par l'entreprise Meerkathe*

4. *Adoption du procès-verbal de la dernière séance*

5. *Assermentation de Monsieur Jean-Michel Haldi, nouveau conseiller communal*

6. *Modification de la composition de la commission de recours (passage de 3 à 5 membres)*

7. *Rapport des commissions*

7.1. *Sur le préavis n° 2021/19 «Règlement sur l'utilisation de caméras de vidéosurveillance»*

Rapporteur pour la commission ordinaire

Mme Odette Dupont-Bonvin

8. *Budget 2022*

Rapporteur pour la commission des finances

M. Bernard Pulfer

9. *Motions, postulats, interpellations*

9.1. *Postulat de M. le conseiller Christophe Siméon, du groupe Socialiste, intitulé « Pour une nouvelle gestion des parkings de Solalex »*

10. *Communications de la Municipalité*

11. *Vœux et demandes de renseignements*

2. Communications du Président

M. le Président donne connaissance à l'assemblée des courriers qui lui ont été adressés par :

- M. Marc Mundler relatif à une demande de modification de la composition de la commission communale de recours en matière d'imposition (passage de 3 à 5 membres) ;
- la Municipalité en accompagnement des préavis discutés dans cette séance ainsi que les rapports y relatifs.

Il informe l'assemblée avoir reçu les invitations suivantes :

- la soirée des partenaires au mondial du chasselas (Evénement chasselas doux) où il s'est rendu avec M. le vice-président Philippe Sarda ;
- la manifestation organisée pour l'inauguration de la gare de Bex (1^{ère} phase des travaux) et l'entrée de la commune dans MobiChablais à laquelle il a participé ;
- de l'AVIVO, soirée à laquelle il s'est excusé et s'est fait remplacé par M. le vice-président Bernard Pulfer.

M. le Président a également organisé la sortie des anciens présidents le samedi 20 novembre 2021 aux Mines de Sel.

Il informe le Conseil de l'acquisition du système de vote électronique (zapettes) dont une présentation sera faite au point 3 de l'ordre du jour par la maison Meerkathe. Une offre a été demandée à trois fournisseurs différents et le système le plus adapté à nos besoins a été choisi d'entente avec la Municipalité et le Bureau du conseil. Un test sera fait lors de cette séance pour les différents objets soumis au vote. Il profite également de l'occasion pour remercier Mme la municipale Carmen Dubois de lui avoir transmis les prospectus y relatifs.

M. le Président annonce également que les jetons de présence de cette séance seront offerts à l'Association « Le Baluchon » qui vient en aide aux familles avec enfants en situation d'handicap.

3. Présentation du système de vote électronique SunVote par M. Damien Richard de l'entreprise Meerkathe

M. le Président donne la parole à M. Damien Richard pour sa présentation.

A la fin de sa présentation, il répond aux différentes questions des Conseillères et Conseillers communaux.

Monsieur le Président remercie M. Damien Richard pour sa présentation.

Arrivées de M. Bernard Pulfer et de Mme Martine Gerber, ce qui porte le nombre de conseillers présents à 53.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 novembre 2021

Le procès-verbal n° 24 de la séance du 10 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

5. Assermentations

Suite à la démission de M. Nicolas Pfund, un nouveau conseiller doit être assermenté. Il s'agit de M. Jean-Michel Haldi, 1^{er} viennent-ensuite pour le groupe PAI/UDC.

M. le Président invite M. Jean-Michel Haldi à venir devant l'assemblée. Il donne lecture du serment figurant à l'article 5 du Règlement du Conseil communal.

M. Jean-Michel Haldi lève la main droite et répond « Je le promets ».

Le nombre de conseillers présents se porte désormais à 54 pour la suite des débats.

6. Modification de la composition de la commission de recours (passage de 3 à 5 membres)

Mme la conseillère Martine Gerber propose pour le groupe « Les Verts » Mme la conseillère Gaëlle Valtério qui est élue par acclamation.

M. le conseiller Christoph Roesler propose pour le groupe PAI-UDC Mme la conseillère Eliane Comte qui est élue par acclamation.

7. Rapport des commissions

7.1 Sur le préavis n° 2021/19 « Règlement sur l'utilisation de caméras de vidéosurveillance »

Mme la conseillère Odette Dupont Bonvin donne lecture du rapport établi pour la commission ordinaire.

L'entrée en matière n'est pas combattue, la discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Bex décide à une large majorité moins 2 abstentions

- *de ratifier le Règlement sur l'utilisation de caméras de vidéosurveillance.*

8. Budget 2022

Monsieur le conseiller Bernard Pulfer lit la première partie du rapport de la commission des finances.

L'entrée en matière n'est pas combattue et la discussion est ouverte. Le budget est examiné page par page. Les remarques de la commission des finances sont lues au fur et à mesure par M. le conseiller Bernard Pulfer puis la parole est donnée aux membres présents s'ils ont des remarques.

Arrivées de Mmes les conseillères Anne Bielman et Circé Barbezat Fuchs, ce qui porte le nombre de conseillers présents à 56 pour la suite des débats.

A la page 10 (compte 112.3011, traitements), Mme Carole Guérin estime qu'on devrait surseoir à l'engagement du délégué à l'énergie et au développement

durable et que les tâches devraient être réparties dans un premier temps au sein du service technique. Elle dépose un amendement relatif à la suppression du montant relatif à l'engagement du délégué à l'énergie et au développement durable à 30%.

M. le municipal Michael Dupertuis précise que le service technique est déjà bien chargé et que si la Municipalité propose un 30% c'est qu'il y a une nécessité. Il encourage le Conseil à refuser cet amendement et d'aller dans le sens de la politique sur l'énergie et le développement durable.

La parole n'étant plus demandée sur cet amendement, M. le Président propose de voter cet amendement.

Le Conseil communal de Bex décide par 37 non et 16 oui

- o de refuser l'amendement qui demande la suppression du montant relatif à l'engagement du délégué à l'énergie et au développement durable (compte 112.3011).

A la page 14 (compte 170.3145.099, terrains divers), M. le conseiller Christophe Siméon demande où il est prévu d'installer le pump track. M. le municipal Daniel Hediger précise que ce pump track sera installé sur la partie goudronnée de la place de sport de la Servanne. Cette installation sera démontable et déplaçable.

A la page 16 (compte 200.3101, imprimés et fournitures de bureau), Mme la conseillère Marianne Marsden demande pourquoi l'aménagement d'une nouvelle place de travail figure dans ce compte intitulé « imprimés et fournitures de bureau » et si cela ne devrait pas figurer dans le compte 200.3111 « Achat de mobilier, machines et matériel ». M. le syndic Alberto Cherubini indique que tout a été groupé sur le compte « imprimés et fournitures de bureau » dans le budget mais dans les comptes, la ventilation sera faite de manière séparée.

A la page 18 (compte 221.4222.042 Holdigaz), M. Philippe Sarda trouve surprenant que le rapport de la COFIN pose une question alors que le principe est d'amener des réponses. Il demande dès lors la réponse à la question posée par la COFIN en lien avec la vente d'une partie des actions Holdigaz. M. le syndic Alberto Cherubini affirme qu'il est hors de question que, pour l'heure, ces actions soient vendues.

Toujours à la page 18 (compte 220.4909, imputation d'intérêts), M. Christoph Roesler demande, avant l'acceptation du budget, une réflexion aux membres du Conseil sur le montant des intérêts payés et notamment sur une éventuelle hausse de ces derniers et de garder cela en tête avant l'acceptation de toute nouvelle dépense.

A la suite de la page 20, M. le Président propose de passer à la page 54 (continuité domaines et bâtiments).

A la page 58 (compte 350.3141.068 Entretien des bâtiments chalets Bovonne), M. le conseiller Christophe Siméon demande des informations en lien avec la réfection de la toiture du chalet du ski-club. M. le municipal Jean-François Cossetto précise qu'un bail est en vigueur entre la commune et le ski-club. Le ski club a assumé l'entier des travaux de réfection du chalet à ce jour ainsi que

l'entretien. Une convention avait été passée avec la Municipalité dans ce sens. Le bail se terminait le 31 décembre 2017 et se renouvelle tacitement d'année en année. Par rapport à l'investissement en lien avec la réfection de la toiture, cette dernière serait refaite en tavillons (même style que les autres chalets). En ce qui concerne la négociation d'un nouveau loyer avec le ski-club, des discussions seront entreprises en Municipalité en fonction du mode de faire et des investissements faits de part et d'autre.

A la page 64 (compte 501.3112.500 achat mobilier et matériel), M. le conseiller Philippe Sarda demande des précisions sur les dépenses prévues pour les lave-linge, séchoir, etc.... M. le municipal Jean-François Cossetto explique que ces dépenses sont faites pour l'ensemble des écoles d'où l'acquisition de machines professionnelles plus adaptées au nombre de lessives à faire et ceci dans un but évident de faire diminuer les coûts d'entretien.

A la page 30 (compte 452.3188.005 matières inertes), M. le conseiller Philippe Sarda demande la raison pour laquelle on passe à fr. 43'000.--. M. le municipal Michael Dupertuis précise qu'auparavant toutes les factures Thommen étaient ventilées avec un certain pourcentage ratio au sein des matières. Sur le budget 2022, il a été décidé de distinguer plus finement le coût du travail des employés de Thommen et la ventilation des matières.

A la page 34 (poste 504 réfectoire scolaire), Mme la conseillère Annelise Cretton demande combien de repas sont servis au réfectoire scolaire. Mme la municipale Carmen Dubois indique que 60 élèves mangent régulièrement à la cantine dont les trois quarts viennent de Gryon.

Toujours à la page 34 (compte 506.3188 frais facturés par des tiers), M. le conseiller Philippe Sarda demande des éclaircissements sur la différence entre les comptes 2020 et le budget 2022. Mme la municipale Carmen Dubois attire l'attention que la différence est expliquée dans la remarque à la page 35, soit diminution du coût des transports scolaires suite adhésion au réseau MobiChablais.

A la page 40 (compte 610.3143 signalisation et prévention routière), Mme la conseillère Annelise Cretton demande pour quelle raison la commune doit payer à l'EPOC le système d'information géographique dédié à la Police du Chablais Vaudois. Monsieur le municipal Daniel Hediger explique que ce système est un complément à d'autres programmes et logiciels pour la gestion des conduites et routes notamment. Il s'agit d'une participation. Le coût total est réparti sur les trois communes de notre Association de Police et pris sur le budget signalisation.

Le budget ayant été détaillé page par page, une discussion générale est ouverte sur l'ensemble du budget.

Par leurs interventions, Messieurs les conseillers Philippe Sarda et Tristan Matile restent dubitatifs sur le rapport de la COFIN qui posent des questions et n'apportent pas de réponses. Ils relèvent également un certain nombre de considérations personnelles et philosophiques dans ce rapport, ce qui n'est pas le rôle d'une commission des finances. Ils estiment que le rapport doit s'en tenir à des considérations financières.

Mme la conseillère Marianne Marsden revient à la page 3 où il est mentionné une augmentation du coût de la vie de 0.2% alors que le calcul de ce dernier se fait au 31 octobre de chaque année par rapport à l'indice des prix à la consommation. Le budget étant habituellement fait au mois de septembre 2021, elle demande si le chiffre au 31 octobre 2021 a des incidences sur les traitements en général. M. le Syndic confirme que le budget a été fait au 30 septembre 2021 et qu'il avait été tablé sur une augmentation de 0.2% alors qu'en raison de l'inflation, le chiffre est plutôt de 0.4%. Pour les postes traitements, l'augmentation représente environ fr. 18'800.— en lieu et place des fr. 9'400.— indiqués.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote des conclusions du budget.

Le Conseil communal de Bex décide à l'unanimité

- d'adopter le budget ordinaire pour 2022 comprenant :

Total des charges	Fr. 38 821 701.00
Total des revenus	<u>Fr. 37 342 055.00</u>
Excédent présumé des charges	<u>Fr. 1 479 646.00</u>

9. Motions, postulats, interpellations

9.1 Postulat de M. le conseiller Christophe Siméon du groupe Socialiste « Pour une nouvelle gestion des parkings de Solalex »

M. le conseiller Christophe Siméon lit son postulat intitulé « Pour une nouvelle gestion des parkings de Solalex ».

A l'unanimité, le postulat est jugé recevable. La discussion est ouverte.

M. le municipal Pierre-Yves Rapaz précise que ce dossier est en discussion à la Municipalité. Des barrières ne solutionneraient pas tout car ne régleraient pas le problème du parking sauvage. Une réflexion est en cours pour engager des étudiants en haute saison.

La parole n'étant plus demandée, le postulat est pris en considération et renvoyé à la Municipalité pour étude par 31 oui, 12 non et 8 abstentions.

10. Communications de la Municipalité

M. le syndic Alberto Cherubini remercie le Conseil d'avoir accepté le budget tel que présenté et profite également d'adresser ses remerciements à la boursière, Mme Sylvie Cretton, pour son excellent travail. En ce qui concerne la remarque du conseiller Christoph Roesler qui trouve qu'il y a beaucoup d'intérêts à payer, il précise que c'est de l'argent investi et non pas de l'argent dilapidé. Une commune qui n'investit pas, c'est une commune qui meurt ! Bex va donc continuer à investir de manière raisonnable notamment dans les infrastructures et dans le cadre du plafond d'endettement.

M. le municipal Michael Dupertuis informe le conseil que :

- la demande préalable pour le plan d'affectation et son règlement a été envoyée au canton le 10 décembre. La procédure veut que le canton réponde dans les 3 à 6 mois. Dans l'intervalle, une phase de communication sera entreprise par la Municipalité à l'attention de la population et les propriétaires de parcelles, suivie d'une enquête publique et d'une phase de conciliation. Le conseil communal devra ensuite prendre position sur d'éventuelles oppositions avant que le dossier final ne soit renvoyé au canton ;
- au 1^{er} janvier prochain, le règlement sur le fond durable entrera en vigueur. Sur le site internet de la commune, un espace y sera dédié avec les différents formulaires qui pourront être téléchargés pour faire les demandes de subvention ;
- un test sera fait au service technique communal du 1^{er} janvier au 31 mars 2022 pour élargir les horaires (le jeudi accueil de 16h00 à 18h30) ;
- si la météo le permet, 600 panneaux solaires vont être installés prochainement sur le bâtiment du Centre Sportif de la Cible ;
- un module de tri alu et fer blanc sera installé au Parc Ausset ;
- concernant l'initiative de la taxe forfaitaire sur les déchets, un préavis sera déposé au Conseil communal au mois de mars avec la position de la Municipalité sur cette initiative.

M. le municipal Jean-François Cossetto nous fait part que :

- nous sommes enfin à bout touchant concernant le dossier des AF du Montet;
- le décompte final concernant l'église catholique est quasiment bouclé avec un dépassement annoncé à ce jour de Fr. 5'634.60 ;
- un préavis sera déposé en mars 2022 par rapport aux bâtiments communaux et à leur avenir notamment en réponse à la motion déposée par le PLR à ce sujet.

M. le municipal Daniel Hediger nous informe de :

- la nomination du nouveau chef opérationnel de l'EPOC à partir du 1^{er} avril 2022 (remplacement du commandant) en la personne de M. Patrick Follonier issu des rangs de la police actuellement chef de brigade ainsi que du chef des services généraux en la personne de M. Damien Rizet, venant de Lausanne, dès le 1^{er} mars 2022 .

M. le Municipal Emmanuel Capancioni donne quelques informations au niveau touristique à savoir que :

- Une webcam a été installée à Solalex (accessible sur le site du refuge de Solalex) ;
- Des abonnements de ski peuvent être acquis directement à l'office du tourisme de Bex.

Monsieur le municipal Pierre-Yves Rapaz informe le Conseil que :

- l’affichage sauvage sera prohibé pour les prochaines élections cantonales mais que la Municipalité a loué des panneaux pendant les mois de février et mars 2022 qui seront mis à disposition des partis pour la campagne. Un courrier à tous les présidents de partis a été envoyé dans ce sens ;
- un véhicule installé d’une caméra ainsi que des trotinettes électriques sillonneront nos routes l’année prochaine car un mandat a été donné à une entreprise pour une analyse entière du réseau routier, ce qui permettra de planifier au mieux les investissements en fonction des besoins.

Il relève également que la saison d’hiver a commencé sur les chapeaux de roue notamment par la fermeture de la route des Plans durant une nuit. Il espère que cette situation ne se renouvellera pas trop souvent à l’égard des habitants des Plans.

11. Vœux et demandes de renseignements

10.1 Vœux et demandes

M. le conseiller Christoph Roesler tient à relever la bonne maîtrise du chantier de l’église catholique. En raison d’un manque d’effectif et de la difficulté de recruter des nouveaux sapeurs-pompiers, il demande par contre si il serait possible de motiver les nouveaux employés de la commune à rejoindre les rangs des sapeurs pompiers.

M. le conseiller Tristan Matile félicite et remercie le Président du Conseil ainsi que le bureau pour l’acquisition du nouveau système de vote électronique.

Mme la conseillère Annelise Cretton remercie le Président du Conseil pour l’organisation de la sortie des anciens présidents.

Par rapport au système de vote électronique, M. le conseiller Marc Mundler relève que depuis le fond de la salle, il est difficile de lire les résultats des votes.

10.2 Réponses de la Municipalité

Monsieur le municipal Daniel Hediger est tout à fait conscient du problème des effectifs au sein des sapeurs pompiers et à la difficulté du recrutement de nouveaux membres. A l’initiative de l’ECA, une séance sera organisée avec les trois communes pour discuter de cette problématique.

La séance est levée à 20h47

Au nom du Conseil communal :

Le président :



Baptiste Guérin

La secrétaire :



Martine Payot

